

Des bons principes, mais...

Application lacunaire en matière de protection de la nature



par
Peter ANKER,
chimiste EPFZ,
docteur ès sciences

Mars 1977 à mars 1987; c'est également, à quelques mois près, le temps qui sépare l'accident survenu à Seveso de celui survenu à Schweizerhalle. Comment la nature et l'environnement ont-ils apprécié ou subi cette décennie dans le canton du Jura?

On a corrigé durement des rivières (Doubs, Sorne, Birse, Scheulte) et de nombreuses pollutions ont eu lieu. Plusieurs ruisseaux (Fortaine, Algérie, Tabeillon) ont été mis sous tuyaux ou canalisés, et des zones humides ont encore été asséchées. Pauvres batraciens!

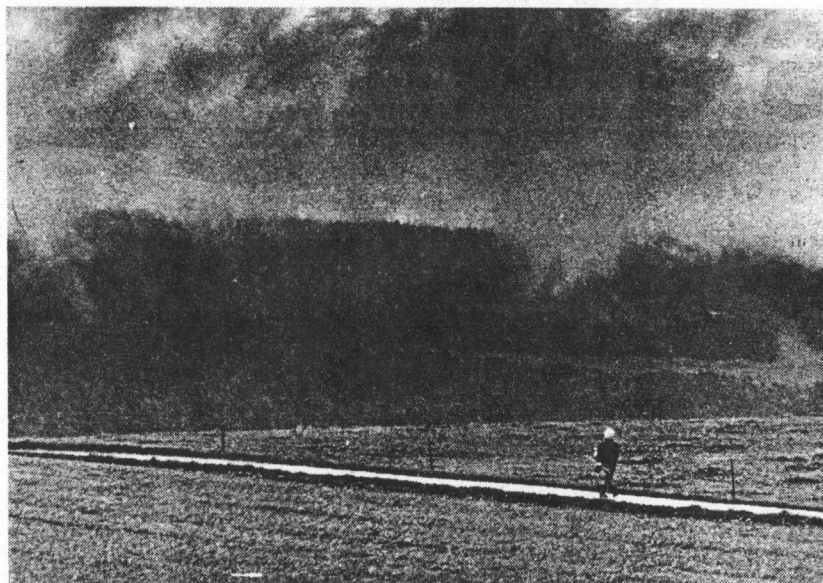
De nouvelles machines «travaillent» dans les champs, les cultures sont régulièrement aspergées de produits suspects, et les tracteurs sont toujours plus lourds. Pauvre sol! Quelques haies ont bien été plantées, mais elles ne suffisent pas à remplacer celles qui ont été détruites dans le même temps (Lajoux, Delémont, Grandfontaine). Même situation pour les vergers (Courrendlin, Delémont). Pauvres oiseaux!

Certains sont d'ailleurs devenus rares ou ont presque disparu: pie-grièche grise, fauvette babillarde, chouette chevêche. Le lièvre est en chute libre, pendant que le campagnol terrestre s'est distingué par des explosions démographiques. Même phénomène chez les bostryches, alors que d'autres insectes, non nuisibles, ont d'énormes difficultés de survie. Certaines plantes ne figurent bientôt plus à l'inventaire jurassien, alors que les arbres sont devenus souffrants à en jaunir et en perdre les aiguilles. Pauvre forêt!

Que de voitures entre et dans les agglomérations; leur nombre a encore augmenté alors que la population jurassienne a même diminué. Pauvres poumons! Allergies, asthmes, bronchites chroniques et autres maladies respiratoires; l'air a bien changé.

Pouvait-on l'empêcher?

La Constitution jurassienne pouvait-elle empêcher ce tableau? En matière d'environnement, elle prévoit notamment (article 45): la protection de la faune, de la flore, de la forêt, des paysages et du patrimoine naturel, la protection de l'homme et de son milieu contre les nuisances, et la lutte contre le bruit et la pollution de l'air, du sol et de l'eau. Ces principes sont d'excellentes bases de protection de l'environnement. L'application a donc été lacunaire, soit par manque de moyens ou en raison d'autres priorités, ou l'origine des détériorations se trouve à l'extérieur du canton. Ce n'est certainement qu'en partie le cas pour l'air.



Inverser les priorités

• Le souci de l'environnement devrait passer avant les intérêts économiques. (rm)

La protection de l'environnement concerne toutefois chacun; nos réflexions et nos activités pourraient à l'avenir être empreintes du souci de l'environnement et de la nature. La Constitution le permet et même l'im-

pose, car le peuple jurassien l'a adoptée «conscient de ses responsabilités devant Dieu et devant les hommes». Cela signifie: respect de la Création et des générations futures; vivre en accord avec la nature.

Un remède réaliste

Encore jamais, au cours de l'histoire, autant de problèmes ont convergé en si peu de temps, alors que l'évolution biologique compte en siècles. Cela doit nous inquiéter et le temps ne peut qu'amplifier les problèmes. Il faut agir. La recherche scientifique a fourni suffisamment de preuves sur l'origine profonde des maux: le déséquilibre complet de l'environnement, dû à la transformation abusive des milieux et à l'ampleur de la pollution. Le remède peut paraître naïf, mais il est réaliste: reconstituer des biotopes détruits et moins polluer. Sur ce dernier point, il convient de préciser que la «dépollution» est une utopie. La technique ne peut pas résoudre les problèmes qu'elle a engendrés.

Le moment d'innover

L'heure est à l'innovation et à la concertation. Il convient de trouver un accord entre les intérêts à court terme de l'économie et les conditions à long terme de l'environnement. Notre société a évolué de telle manière qu'économie s'oppose à environnement car, jusqu'à présent, les intérêts économiques primaient sur la sauvegarde de l'environnement. Cela n'a pas empêché les difficultés que l'on connaît. Et si on inversait les priorités, que le souci de l'environnement primait sur les intérêts économiques? Ce nouveau modèle de pensée modifierait la politique agricole et l'économie de consommation: à étudier. Une conséquence serait sûre, notre santé et celle de l'environnement seraient meilleures.

Le dialogue est ouvert.

P. A.